académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde

éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bordeaux, le 28 juin 2017

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde,
A

Mesdames et Messieurs les Maires de Gironde

DASEN

Réf : FC/DG/140

Affaire suivie par
François COUX

Téléphone
05 56 56 36 21
Télécopie
05 57 87 08 60
Mél ce.ia33@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Vous avez sans doute pris connaissance du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques publié ce jour au journal officiel.
Ce texte sera en rigueur dès demain et vous permet, si vous le souhaitez, d'adapter le temps scolaire sur 8 demi-journées répartis sur 4 jours.

Je souhaite, sur cette nouvelle base, une procédure simple, opérationnelle empreinte de pragmatisme et garante de l'intérêt de l'élève. La « fiche méthode » jointe au présent courrier vise à vous informer des modalités de traitement de votre éventuelle demande, avec deux étapes clés :

1) Proposition **conjointe** –indispensable- de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école,
2) Etude de la demande par l'Inspecteur de l'Education nationale,

Si vous souhaitez une adaptation du temps scolaire pour la rentrée 2017, je vous invite donc **à transmettre votre proposition à l'Inspecteur de l'Education Nationale** en charge de votre commune, avant le 6 juillet. Votre projet ne manquera pas de mettre en évidence les points énoncés dans la fiche méthode qui reprennent les dispositions du décret. Par ailleurs, vous veillerez à **vous assurer de la faisabilité de votre projet quant aux transports des élèves.**

Pour des adaptations souhaitées à la rentrée 2018, un nouveau courrier vous sera adressé début octobre pour vous préciser le calendrier retenu.

Concertation, confiance, organisation, intérêt de l'élève, intelligence collective doivent prévaloir sur ce dossier dans la continuité des relations que l'Education nationale a le plaisir d'entretenir avec vous.

Je reste personnellement à votre disposition, en complémentarité de l'action de l'inspecteur(trice) de l'Education nationale de votre commune.

Enfin, je m'engage à vous répondre, par signature de la fiche méthode, sous 72h00 après avoir été saisi par l'inspecteur de l'Education nationale.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

A votre écoute, Respectueusement.

François COUX

Copie :
-Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale
-Mesdames et Messieurs les directeurs d'école